



IMMOBILIER MANTES EN YVELINES - IMEY

SARL au capital de 10.000 euros

RCS Versailles 788 826 444

Siège social : 6 boulevard du maréchal Juin 78200 Mantes la Jolie

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Carte professionnelle: CPI 7801 2018 000 030 571 délivrée par la CCI Paris IDF

N° TVA intra-communautaire : FR 26 788 826 444 – Activités : Transaction et Gestion

Garantie financière Transaction : QBE Insurance Limited 21 rue Balzac 75406 Paris Cedex 08

Garantie financière Gestion : QBE Insurance Limited 21 rue Balzac 75406 Paris Cedex 08

Ventes – Barème à compter du 1^{er} juin 2019

Honoraires à la charge du vendeur :

- **Appartements, maisons, immeubles :**
 - Jusqu'à 140 000€ : forfait de 7.000€ TTC
 - De 140 001€ à 180 000€ : forfait de 9 000€ TTC
 - A partir de 180 001€ : 5% TTC
- **Terrains : 5% du prix avec un minimum de 10.000 euros TTC**
- **Commerces (cession bail, fonds) : 5% avec un minimum de 10 000 euros TTC**

Locations – Barème à compter du 1^{er} février 2019

Les prix des loyers affichés comprennent les provisions pour charges

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 6 juillet 1989

- **Rémunération de l'agence pour les locations en zone tendue:**

	Bailleur	Locataire	Total
Entremise	0 €/m ²		0 €/m ²
Visites	4 €/m ²	4 €/m ²	8 €/m ²
Dossier	2 €/m ²	2 €/m ²	4 €/m ²
Bail	4 €/m ²	4 €/m ²	8 €/m ²
Etat des lieux	3 €/m ²	3 €/m ²	6 €/m ²
	13 €/m ²	13 €/m ²	26 €/m ²

Honoraires hors taxes pour les locaux commerciaux

- **Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location: 30% HT du loyer annuel HT et hors charges pour le locataire
10% HT du loyer annuel HT et hors charges pour le bailleur**

Honoraires hors taxes pour les locaux industriels

- **Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location: 15% HT du loyer annuel HT et hors charges pour le bailleur et 15% HT du loyer annuel HT et hors charges pour le locataire**

Gestion locative – Barème à compter du 10 août 2021

Honoraires de gestion : 6% HT soit 7.2% TTC du montant du loyer chargé

Honoraires de gestion Commerces et locaux : 6% H.T soit 7.2% T.T.C du montant du loyer chargé

Assurance loyers impayés habitation (Axa) : 2,50% TTC du montant du loyer charges comprises